

COMMUNE DE BISSEY-SOUS-CRUCHAUD

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du mardi 14 novembre 2023

Le mardi 14 novembre 2023, à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD, convoqués conformément à la loi, se sont réunis dans la salle de réunions à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHARD Isabelle, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien, M. SECCHI Bruno.

Absente excusée : Mme DENIZOT Valérie

Secrétaire de séance : Mme DOUHAY Evelyne

Une minute de silence a été observée en début de séance à la mémoire de Gilles VENOT, Maire et Président du CCAS, qui nous a quittés le 31 octobre 2023.

Au-delà de la tristesse, le conseil municipal a salué son engagement et son investissement au sein de la commune où il a été élu conseiller municipal en mars 2014 et Maire depuis janvier 2020.

Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2023 – délibération n° 2023-048

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 26 septembre 2023.

Rapports des commissions

Voirie :

M. RENAUDIN Bruno, adjoint au Maire, a rendu compte :

- * des chaussées dégradées sur de nombreuses voies communales,
- * de la reprise des caniveaux de Combe à Cruchaud réalisée par l'agent communal,
- * de la réfection de la bande de roulement qui a été endommagée par le passage des véhicules du rallye ; réparation prise en charge directement par l'organisateur de l'événement,
- * rechargement d'une partie de chaussée présentant une déformation importante sur la route neuve par l'entreprise SNT-PAM, pour un montant de 1 753.20 € HT, soit 2 103.84 € TTC,
- * réalisation prochaine des revers d'eau et des saignées par l'agent communal qui effectuera également des travaux de débroussaillage.
- * validation d'un devis d'un montant de 12 614 € HT, soit 15 136.80 € TTC pour la réfection d'une partie de la route de la Naubey par l'entreprise SNT-PAM.
- * suite à la présence de nombreux étourneaux, les bambous situés sur la parcelle communale C 531 « la Ruée » seront prochainement coupés afin d'éviter qu'ils viennent s'y nicher.
- * les personnes intéressées par un affouage sont invitées à se faire connaître en mairie.

Travaux bâtiments :

M. GUYON Alain a exposé les différentes solutions envisageables pour la rénovation des volets du bâtiment mairie et de l'ancien presbytère. Après discussion, il a été convenu de faire

appel à un artisan pour le changement des volets de l'ancien presbytère et de faire l'acquisition de lames de volets en bois douglas (environ 32 € TTC le m²) pour que l'agent communal puisse, dans un premier temps, confectionner une paire et ainsi voir le résultat.

M. BOUCHARD Antonin, artisan ébéniste, a procédé à la restauration de la porte en bois située au rez-de-chaussée du logement communal. Il a tenu à respecter le devis signé avec la commune, d'un montant de 550 €, malgré une restauration qui a nécessité plus de temps que prévu. La commune lui adresse tous ses remerciements.

L'entreprise BERTHAUD interviendra à nouveau dans un logement du presbytère suite à un mauvais fonctionnement de la chaudière.

Eglise :

M. GUYON Alain a fait savoir que les statues ont été restituées à la commune après restauration par l'atelier CREN. Il convient désormais d'attendre les consignes de la DRAC pour que leur positionnement dans l'église soit sécurisé à l'aide d'attaches.

Le tableau de l'Assomption est toujours en cours de restauration.

La Fondation du Patrimoine a été destinataire de plusieurs dons qui seront reversés à la commune avec une majoration. La commune remercie tous les généreux donateurs.

Il a été rappelé la présence de tuiles cassées sur le toit de l'église.

Eclairage public :

M. GUYON Alain, délégué au SYDESL, a fait savoir que les lampes de 9 luminaires ont été remplacées par des ampoules LED, moins consommatrices d'énergie, conformément à la délibération du conseil municipal du 16 mai 2023. La contribution de la commune s'élèvera à 2 969.08 € pour cette opération.

Ecole :

M. DENIZOT Damien a rendu compte des réunions d'école :

- SIGEM : l'effectif de l'année scolaire en cours s'élève à 38 élèves dont 7 enfants de Bissey ; le prévisionnel pour la rentrée 2024 est de 41 élèves dont 12 de Bissey. Il a été décidé d'attribuer un nom à l'école maternelle : Ecole du Mont Cœur. Un projet de renouvellement du matériel informatique est à l'étude.

- RPI : l'enseignante de l'école de BISSEY a rendu hommage à M. VENOT Gilles. Ont été évoqués : la nécessité de prévoir le remplacement de l'ordinateur de l'enseignante et d'intervenir sur la porte d'entrée de l'école qui est de plus en plus difficile à ouvrir.

RPOS SPANC – délibération n° 2023-049 :

Le Rapport annuel de l'exercice 2022 sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Non Collectif, adopté par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise en date du 13 septembre 2023, a été porté à la connaissance du conseil municipal lors de cette séance.

RPOS déchets ménagers - délibération n° 2023-50

Le Rapport annuel de l'exercice 2022 sur le Prix et la Qualité du service d'élimination des déchets ménagers, adopté par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise en date du 13 septembre 2023, a été porté à la connaissance du conseil municipal lors de cette séance.

Statuts du syndicat des eaux - délibération n°2023-51

Lors du comité syndical du 26 septembre dernier, les délégués du syndicat ont approuvé les nouveaux statuts du syndicat mixte des eaux du Sud-Ouest de Chalon dont la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD est membre.

Ce syndicat a pour objet l'alimentation en eau potable des communes adhérentes et les travaux y afférant. Il assure ainsi la production, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage, la distribution, l'achat et la vente d'eau destinée à la consommation humaine.

Les modifications apportées aux statuts sont les suivantes :

- Dénomination du syndicat : SMECSO
- Nouvelle adresse du siège social : 1 place du Carcabot 71390 BUXY
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Désignation des délégués syndicat des eaux - délibération n° 2023-52

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste des délégués du syndicat des eaux, ont été désignés :

- Mme BOUCHARD Isabelle, déléguée titulaire
- M. RENAUDIN Bruno, délégué suppléant

Budget communal – décision modificative – délibération n° 2023-53

Suite à la cession de parcelles communales, qui sont passées du domaine public au domaine privé de la commune suite à leurs déclassements, et afin de pouvoir ordonner les écritures comptables d'ordre, le conseil municipal a décidé d'apporter les modifications suivantes au budget communal 2023 : C/675 + 430 € et C/6574 - 430 €.

Parcelle de la Combe – délibération n° 2023-54

Madame la 1^{ère} adjointe informe le conseil municipal que la commune a missionné l'agence 2AGE conseils, géomètres experts, pour procéder au bornage d'une partie de la parcelle cadastrée B 537, hameau de la Combe, appartenant à M. PRETET Jean-Philippe. Cet emplacement délimité sera cédé à la commune pour l'euro symbolique et sera destiné à recevoir une micro station d'assainissement collectif.

ZAENR – délibération n° 2023-55

Mme BOUCHARD Isabelle, 1^{ère} adjointe, a assisté le 9 octobre 2023 à une réunion portant sur la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables organisée par le Syndicat Mixte du Chalonnais et de la CCSCC (loi APER promulguée le 10 mars 2023). Il est demandé aux communes de définir, si elles le souhaitent, des zones d'accélération où elles envisagent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Après en avoir délibéré, considérant que le territoire de la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD dispose déjà d'une centrale photovoltaïque au sol implantée sur un terrain de 7.6 hectares, au lieu-dit « la Chaume », le conseil municipal, par 5 voix pour et 1 abstention, a décidé de ne pas proposer d'autres zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes.

La séance a été levée à 21H00

1^{ère} adjointe

Mme BOUCHARD Isabelle

Secrétaire de séance

Mme DOUHAY Evelyne

Rédaction : Mme BARTSCH Odile, Mme BOUCHARD Isabelle, Mme DOUHAY Evelyne

